



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 17 juillet 2018

Régal des Îles :

Attaques en règle du patron contre les militants CGTR et l'ensemble du personnel

Le patron de cette entreprise, le sieur Moutoussamy, n'a toujours pas digéré la grève des travailleurs de la cuisine centrale de Bras Fusil mobilisés en janvier dernier pour préserver leurs acquis obtenus par la lutte (13ème et 14ème et bien d'autres primes liées à leurs postes de travail et de responsabilité).

Il a licencié trois militants de la CGTR, a fait condamner 21 autres salariés, après constat d'huissier, pour "grève illégale", à verser solidairement environ 12 000 euros.

Frapper les travailleurs au porte-monnaie, telle est la décision prise par ce patron qui avait déclaré avant la reprise de cette structure de restauration qu'il ne toucherait pas aux avantages de ces salariés.

Ce n'était qu'un avant-goût de ce qu'il préparait pour tous les travailleurs de la cuisine centrale. Depuis le 1er juillet, il leur a fait savoir par note de service qu'il avait « conclu un accord de performance au sein de (sa) société » avec son syndicat maison prévoyant la suppression de la prime trimestrielle versée en mars, juin, septembre et décembre, de la prime mensuelle GHER, de la prime semestrielle versée en avril et septembre, de la prime de responsabilité, de la prime d'usage, versée au personnel administratif en octobre et correspondant à 10,5 % du salaire brut.

Tout compte fait, cela fera perdre entre 150 € et 700 € par mois à ces travailleurs.

L'URE CGTR dénonce avec force ces agressions caractérisées contre nos camarades de la cuisine centrale. Elle appelle ces travailleurs à se regrouper au sein de la CGTR pour organiser leur défense et la riposte contre cet exploiteur.

BTP : Encore un licenciement abusif

Peintre depuis 29 ans, depuis 9 ans dans une entreprise du BTP travaillant en sous-traitance pour les sociétés de HLM et dont le siège se trouve à la Marine Sainte Suzanne, cet ouvrier et père de famille vient d'être licencié pour « faute grave », donc sans indemnité.

Obligé par son patron de soulever des bâtis de porte pesant des dizaines de kilo, il se retrouve aujourd'hui avec des douleurs de dos permanentes. Il s'est vu reprocher en juin de ne pas avoir abattu assez de travail... et d'avoir répondu à son patron qui l'avait insulté publiquement.

Privé de salaire pendant quatre semaines après avoir été placé en mise à pied conservatoire, il se retrouve aujourd'hui privé d'emploi, sans indemnité de licenciement, au chômage à 55 ans avec un revenu mensuel divisé par deux et dans l'incapacité de payer son loyer et ses traites de voiture.

Voilà ce qu'endurent quotidiennement les travailleurs à La Réunion du fait de la dictature patronale. Qu'on vienne après nous parler d'égalité entre les citoyens ! Foutaise !

Les travailleurs du GHER et du CHU mis à la diète par leurs directions

Vendredi 13 juillet, la direction du GHER présentait à la presse les « orientations stratégiques du projet médical 2018-2022 » voté la veille en comité de surveillance.

Employant un vocabulaire que ne renierait pas n'importe quel capitaliste, le président du CHU, Lionel Calenge, a déclaré que l'établissement de Saint Benoît « était à la reconquête de l'Est... Il faut récupérer des parts de marché ».

L'image du GHER s'est dégradée aux dires mêmes des dirigeants du GHER et du CHU. Un établissement pourtant récent, mais dont les finances sont plombées par un déficit qui s'élevait à 11 millions d'euros en 2012 à cause du coût de sa construction initialement établi pour un montant de 105 millions et qui est monté à 208 millions... et les prêts toxiques aux intérêts astronomiques allant jusqu'à 6,5 % annuels.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

La politique menée par les dirigeants du CHU a donc consisté pour réduire ce déficit à serrer la ceinture au personnel du GHER : nombreuses heures supplémentaires, non payées, en lieu et place d'embauches, emploi de contractuels au lieu d'emplois définitifs, mais aussi à pratiquer massivement l'hospitalisation de jour en réduisant au maximum le séjour des malades.

Et ce régime d'austérité ne risque pas de s'adoucir puisque la direction du CHU a adopté récemment un nouveau plan de retour à l'équilibre s'étalant jusqu'en 2022 prévoyant la réorganisation des plages des blocs opératoires avec départs d'agents, la modification des plannings pour diminuer le nombre de jours de RTT, la limitation du nombre de « stagiairisations » (pour titularisation) à 10 par an, le non remplacement des départs à la retraite, etc...

C'est donc avec des remèdes de cheval imposés aux personnels et aux personnes hospitalisées que les dirigeants locaux et nationaux de la Santé publique entendent gérer les hôpitaux dont ils ont la gestion.

De quoi ruer dans les brancards !

Na assé bann komandèr !

En décembre 2017 déjà les ouvriers de la métallerie Ki Bann sise dans la zone industrielle de la Mare avaient dû débrayer pour obliger leur patron à leur verser leurs salaires. En guise de mesure de rétorsion, ce dernier avait mis la pression sur celui qui était à l'origine de ce mouvement pour qu'il signe une rupture conventionnelle de contrat...

C'est à présent le tour d'un autre ouvrier de subir les foudres de la direction de cette société. Alors qu'il revenait un vendredi après-midi d'un chantier situé dans l'ouest, il se voit commander par son chef de repartir sur un autre chantier à Étang Salé. Refus bien compréhensible de sa part. Il est renvoyé chez lui sur le champ et déclaré en mise à pied conservatoire... sans illusion sur la suite !

Jusqu'à quand va-t-on supporter cette dictature des employeurs ?

Suppression de l'abattement fiscal pour de nouveaux cadeaux au patronat !

Après avoir envisagé de supprimer le dispositif d'abattement en vigueur sur l'impôt sur le revenu dans les DOM (à la Réunion 30 %), le gouvernement, par la voix de sa ministre des DOM, Annick Girardin, a fait savoir qu'il s'agirait plutôt d'un « ajustement » qui ne viserait cette fois que les contribuables les plus aisés (ceux qui déclarent plus de 100 000 € de revenus annuels)...

Quelle sera sa décision finale, et cette deuxième proposition sera-t-elle jugée conforme à l'« égalité » entre contribuables ? On en sait rien.

Ce qui est sûr par contre c'est que le gouvernement a décidé, par ce biais, de récupérer 70 millions par an dans les poches des salariés des DOM... et d'utiliser l'argent ainsi récolté à subventionner, une fois de plus, le patronat (dans le cadre d'un « Fonds Exceptionnel d'Investissement ») !

Prendre dans les poches des travailleurs pour arroser le patronat, c'est le credo de Macron !



Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures 30, l'Union Régionale Est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs. Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68